



**NOTE DE POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ENVIRONNEMENTALE ET  
PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES SUR LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU  
NIVEAU NATIONAL,  
LA REDD+ ET LA COP26 DU CLIMAT**

Nous, Organisations non gouvernementales, plateformes de la société civile nationale environnementale et PA pygmées, saluons l'organisation du processus de révision de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) entamée par la RDC dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en application de l'Accord de Paris.

Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour parachever les réformes amorcées dans les secteurs forestier, foncier, énergétique, agricole et de l'aménagement du territoire en vue de donner une nette et claire ambition au Document de la CDN.

*Considérant* que la majeure partie des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) proviennent des secteurs forêt, agriculture, énergie et déchets ;

*Vu que* la CDN de la RDC s'aligne sur l'engagement volontaire des pays à l'effort de réduction des émissions de GES en vue de contenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C voire 1,5°C ;

*Convaincus* que l'Accord de Paris, qui entrera bientôt en vigueur avec la validation des CDN comme moyen d'incitation des pays à quantifier leur effort de réduction des émissions et comme moyen d'adaptation aux changements climatiques, améliore le combat contre les changements climatiques ;

*Reconnaissant* que, mieux exécuté, le mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) en impliquant les communautés locales et les peuples autochtones pourrait aider à conserver et gérer durablement les forêts, ainsi qu'améliorer les stocks de carbone forestier ;

*Conscients* du rôle fondamental des organisations de la société civile environnementale, des communautés locales et des peuples autochtones, dont la participation est devenue l'une des exigences de la CCNUCC, ainsi que de l'importance d'obtenir le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des parties concernées ;

*Rappelant* que les PA pygmées se retrouvent parmi les groupes vulnérables les plus touchés par les effets du changement climatique et par conséquent, particulièrement concernés par les efforts d'atténuations et d'adaptions ;

*Etant donnée* la nécessité d'améliorer qualitativement le processus de la CDN dans la perspective de sa mise en œuvre ;

*Tenant compte* des résultats des consultations des parties prenantes aux niveaux national, provincial et local conduites par l'ONG APEM, ainsi que de ceux de l'étude « Renforcer les engagements. Dans quelles mesures les CDN peuvent-elles contribuer à la bonne gouvernance des forêts et à la résilience des communautés locales ? » menée par l'ONG CEDEN dans le but de préparer la participation de la RDC à la COP26 qui se tiendra à Glasgow (Angleterre) en 2021 ;

Nous, Organisations non gouvernementales, plateformes de la société civile nationale environnementale et PA pygmées, recommandons ce qui suit :

## **i) De la gouvernance et des réformes**

### ***En ce qui concerne la participation des parties prenantes à la révision et à la mise en œuvre de la CDN***

- ✓ Intensifier les campagnes de sensibilisation, d'information et d'implication de toutes les parties prenantes principales;
- ✓ Renforcer les consultations, le dialogue et le partage des données entre les ministères sectoriels (forêts, agriculture, énergie, mines, hydrocarbures, etc.) ;
- ✓ Renforcer les capacités des parties prenantes pour assurer leur participation de manière efficace au processus de la mise en œuvre de la CDN ;

### ***En ce qui concerne la coordination de la CDN au niveau national***

- ✓ Assurer le portage du processus par la primature et des aspects techniques par les ministères sectoriels ;
- ✓ Mettre en place un organe inclusif, participatif et représentatif de gestion de la contribution déterminée au niveau national qui prenne en compte tous les secteurs ;
- ✓ Renforcer les mécanismes de redevabilité, transparence et suivi-évaluation devant légitimer la CDN ;
- ✓ Mettre en place des mécanismes à même de contrebalancer et réduire la fragilité des gouvernances forestière, énergétique, foncière, minière, etc. ;
- ✓ Renforcer la représentativité, minimiser les facteurs de rétention de l'information dans les processus liés à la CDN ;
- ✓ Mettre en place une stratégie nationale de sensibilisation, d'information et de formation des parties prenantes, femmes, jeunes, communautés locales et peuples autochtones sur la CDN.
- ✓ Mettre en place une feuille de route pour implémenter la CDN de manière participative et inclusive, en impliquant la société civile et toutes les parties prenantes pertinentes par des tâches et rôles clairement établies.

### ***En rapport avec le genre et intégration de la femme, la reconnaissance des droits des femmes, des peuples autochtones et autres groupes vulnérables défavorisés dans la CDN***

- ✓ Favoriser une large participation des femmes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la CDN, sur la base de l'analyse des impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes ;
- ✓ Renforcer les capacités, favoriser le développement et le transfert de technologies en offrant les mêmes opportunités aux hommes et aux femmes dans les piliers d'atténuation et adaptation, y compris par l'accès à des financements adéquats ;
- ✓ Prévoir dans la politique et la loi sur les changements climatiques des dispositions qui éliminent les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones pygmées aux ressources foncières, écologiques et financières ;
- ✓ Renforcer le mécanisme de reconnaissance des droits des peuples autochtones pygmées dans toutes les phases de la CDN.

### ***Sur l'adaptation aux changements climatiques***

- ✓ Renforcer l'équilibre entre adaptation et atténuation, en ajustant l'effort d'atténuation aux coûts de réalisation de la CDN tels que revus à la hausse pour renforcer et transformer les modes de vie en vue de la neutralité carbone à l'horizon 2030 ;
- ✓ Adapter les coûts des efforts de la CDN en prenant pour ancrage le rôle et les besoins réels des communautés locales et des peuples autochtones pygmées ;
- ✓ Promouvoir des projets et programmes d'adaptation qui prennent en compte les besoins sociaux économiques des communautés locales et des peuples autochtones pygmées dans chaque secteur : agriculture, infrastructures, foresterie communautaire, gestion des déchets, énergies, etc.

### ***Sur l'atténuation des effets du changement climatique***

- ✓ Renforcer la gouvernance forestière, la lutte contre l'exploitation illégale du bois d'œuvre et autres ressources forestières en tenant compte des études, analyses et outils produits dans la mise en œuvre des différents processus forestiers tels que l'APV-FLEGT, la conservation de la nature, la foresterie communautaire, le mécanisme REDD et d'autres ;
- ✓ Renforcer le leadership politique, technique et financier de la RDC à travers des réformes, l'application des lois et la diplomatie ;
- ✓ Promouvoir la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier ;
- ✓ Lever des options claires sur le système économique et écologique de gestion, traitement et de valorisation des déchets ;
- ✓ Accroître et diversifier la production d'énergie renouvelable et durable, accessible à partir des cours d'eau, du vent, solaire, etc. ;
- ✓ Mettre un accent particulier sur l'amélioration de l'habitat écologique, des conditions de vie, et d'un système de production qui soit résilient ;
- ✓ Clarifier les questions de gouvernance des tourbières, de leur inventaire et de connaissance de leurs fonctions socio-économiques, culturelles et écologiques ;
- ✓ Planifier la mise en terme des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles (dites « carburant à la pompe » en RDC) à long terme pour réduire l'accroissement de leur courbe d'utilisation, et ainsi favoriser la transition énergétique ;
- ✓ Veiller à ce que les projets de production d'énergie renouvelable profitent à la population rurale, et pas seulement aux villes et aux pays voisins, et à ce qu'ils soient mis en œuvre de manière transparente, sans porter atteinte aux droits des communautés locales et peuples autochtones pygmées.

### ***Sur la mobilisation des financements***

- ✓ Élaborer une feuille de route pour la mobilisation des fonds des guichets prévus par la CCNUCC (fonds d'adaptation, fonds d'atténuation, fonds vert, FEM, etc.) ;
- ✓ Mobiliser des moyens de financement internes en vue de soutenir la mise en œuvre des programmes et projets liés à la CDN ;
- ✓ Créer un mécanisme de financement fixant des objectifs collectifs budgétaires au niveau national qui doivent être revus tous les cinq, voire dix ans ;
- ✓ Trouver des sources de financements innovantes et réorienter les subventions vers le financement de recherches sur les énergies renouvelables et propres, ainsi que vers d'autres besoins prioritaires en énergie ;
- ✓ Orienter les investissements respectueux de l'environnement et des droits des communautés locales et aux peuples autochtones pygmées qui renforcent leurs moyens de subsistance ;
- ✓ Privilégier les entités congolaises ayant une expertise et une expérience dans la mise en œuvre de projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en lieu et place des seules institutions/organisations intermédiaires étrangères.

### ***Sur la question de MRV (système de mesure, rapportage et vérification)***

- ✓ Fiabiliser les données de la fixation du niveau de référence des émissions en RDC sur base d'un inventaire dans tous les secteurs émetteurs de GES ;
- ✓ Mener une nouvelle étude sur les moteurs de déforestation, en s'appuyant sur les recherches et les données les plus récentes pour identifier les facteurs directs et indirects, afin de garantir les prescriptions politiques appropriées ;
- ✓ Mettre en place un système de suivi crédible, participatif mis en œuvre par des acteurs indépendants et locaux issus de la société civile, afin de vérifier que les initiatives visant à atteindre le niveau de réduction des émissions sont en cours et opèrent d'une manière équitable et durable ;
- ✓ Mettre en place et diffuser les techniques innovantes de mesure, vérification et rapportage dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national, en vue de fiabiliser les données.

***Sur la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), les solutions climatiques naturelles et autres initiatives de compensation***

- ✓ Appliquer les principes du consentement libre, informé et préalable (CLIP) tels que retenu dans le guide opérationnel du CLIP/REDD+ dans le processus REDD+ partout où les programmes sont en exécution ;
- ✓ Mettre en place une stratégie efficace de capacitation des représentants des peuples autochtones pygmées qui participent aux discussions sur la REDD+ et dans les zones d'exécution de programmes REDD+ en RDC ;
- ✓ Prévoir le financement du développement des communautés locales lors de la phase d'élaboration des programmes de mise en œuvre de la CDN et les initiatives de la REDD+ ;
- ✓ Améliorer le système de sensibilisation, d'information et d'implication, via une communication continue et adaptée destinée aux communautés locales et aux peuples autochtones pygmées dans le cadre de la REDD+ ;
- ✓ Garantir la sécurisation et la valorisation des droits de tenure foncière et forestière des communautés locales et peuples autochtones pygmées comme condition préalable ;
- ✓ Améliorer le système de suivi indépendant des programmes REDD+ en RDC en vue de garantir la bonne gouvernance dans la REDD et le respect des sauvegardes ;
- ✓ Que les principes énoncés dans l'Accord de Paris sur la mise en œuvre de la REDD+ et solutions climatiques naturelles soient clarifiés.

**ii) De la Conférence des Parties à la convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, COP26**

***Sur l'accord global de Glasgow relatif au climat***

- ✓ Que l'accord intègre le transfert et le développement des technologies propres au sein des pays en développement, notamment énergétiques (solaire, hydroélectrique), de l'agroalimentaire, de la construction, etc. ;
- ✓ Que le développement des institutions scientifiques nationales et locales soit assuré, ainsi que le renforcement de leurs capacités, notamment à travers des accords de bourses au bénéfice des chercheurs, de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones pygmées, des femmes, des jeunes et des experts nationaux des pays du sud ;
- ✓ Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur la REDD, qu'un financement spécial et conséquent soit dédié aux bassins forestiers majeurs de la planète en vue d'encourager leur préservation ;
- ✓ Qu'un mécanisme de financement pour le soutien aux CDN des pays en développement soit mis en place ;
- ✓ Que soit intégré officiellement dans les mécanismes de financement un quota d'un pourcentage raisonnable destiné au financement des activités de la société civile environnementale et des peuples autochtones pygmées.

Liste des organisations signataires :

**ADEV, APEM, BVGRN, CAGDFT, CAMV, CEDEN, CERN/CENCO, CFLEDD, CIDB, CODELT, DGPA, DYGED, ECC/CJPSC, FACID, FENEV, FSEDD, GTF, GASHE, IGED, IRDAC, LICOCO, OCEAN, OGF, RCEN, REPALEF, Réseau CREF, RRN.**